



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**  
17 NOVEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE**  
17 NOVEMBRE 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

**OBJET**

**Tarifs 2023**  
**Domaine « Culture -**  
**Communication »**

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS-VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAU, Léa PHALIPPOUX.

**Étaient absents excusés** :

Madame Françoise BOUSSAT  
Monsieur Laurent PERTHUIS  
Madame Maria PIRKA

**Donne pouvoir à** :

Monsieur Ariel SHEPS  
Madame Claire HERLIN  
Madame Marie Solange GRILLOT

**Était (ent) absent (es)** : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE.  
Messieurs Guy Charles HUMBERT, Julien CAYZAC, Agostino MUZZIN.

**DELIBERATION**

**TARIFS 2023 DOMAINE « CULTURE - COMMUNICATION »**

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l’animation et à la communication, expose à l’assemblée qu’il y a lieu de fixer pour l’année 2023, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de la ferme agricole et pédagogique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 2121-29 et suivants,

VU le dernier indice des prix à la consommation INSEE soit 2,1 %,

**CONSIDERANT** l’avis de la commission Culture du 20 septembre 2022,  
**CONSIDERANT** l’avis de la commission Finances du 15 novembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE**

- **MAINTIENT** les tarifs « entrées et consommations – Manifestations Culturelles » - annexés à la présente délibération,
- **MAINTIENT** les tarifs « location des salles » et « frais d’insertion de publicité dans le Bulletin municipal », comme annexés à la présente délibération,
- **RAPPELLE** que la salle des fêtes Jules Menet est mise à disposition des associations Fertoises culturelles ou sportives ou subventionnées par la commune et du personnel communal, gratuitement une fois par an, sous réserves des disponibilités de la salle.
- **DECIDE** d’appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées aux articles 7062, 752 et 70878 du budget.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

## ANNEXE

### ENTREES ET CONSOMMATIONS MANIFESTATIONS CULTURELLES

Concert théâtre, spectacle	Tarifs applicables
Jeune public, conférences, soirée dansante, contes, festival ...	2,00 €, 3,00 €, 4,00 €, 5,00 €, 6,00 €, 7,00 €, 8,00 €, 10,00 €, 12,00 €, 15,00 €
Carte Pass Festival Carte Blanche à un instrument	25,00 €
Carte Pass WE du Rire	20,00 €

Soda, jus d'orange (canette)	1,50 €
Bière (canette)	2,50 €
Thé, café	1,00 €
Petite bouteille d'eau	1,00 €
Grande bouteille d'eau	2,00 €
Vin (bouteille – pichet 75 cl)	6,00 €
Vin (verre)	2,00 €
Cidre (bouteille)	4,00 €
Champagne (bouteille)	20,00 €

### LOCATIONS DES SALLES

Désignation des salles	Tarifs réunions privées		Tarifs réunions Association Loi 1901  Culturelles ou Sportives ou Sociales subventionnées par la commune	Caution	Option ménage
	Fertois	Extérieurs			
	Week-End				
Salle des Fêtes Jules Menet	317 €	459 €	160 €	400 €	46 €
Salle de la ferme agricole et pédagogique	419 €	664 €	419 €	400 €	
Séminaires : Salle des Fêtes & Ferme Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h	Jour			400 €	46 €
	153 €	153 €	153 €		

### FRAIS D'INSERTION DE PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

	Quantité		Observations
	1	3	
Parution	51 €	123 €	Le tarif correspond à 1/20° de page environ A4

Le Maire,  
Mariannick MORVAN

